

**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

---

**Séance du 05 février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

**Etaient présents** : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, ARSCHOOT Dominique, DUPONT Valérie, HERBIN Gael, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, MOUILLE Sophie

**Excusés** :

M. AFFLARD Christian  
M. WAYENBURG Aymeric  
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

**Avaient donné procuration** :

Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu  
Mme BARBE Marie-Laurence à M. MORTELECQUE Denis  
Mme CAPANNELLI Claire à Mme GUERBEAU Pascale

**Assistait à la séance** : Claire ROLAND, Directrice Générale des Services

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

**URBANISME**

Retrait de la délibération n°13 du 5 juillet 2023 – Cession des parcelles AH 126, 127 et 128 – Ecole maternelle du Centre

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 23

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de convocation : 30 janvier 2025

Date de réception en préfecture : Jeudi 13 février 2025

Date de publication sur le site internet de la ville : Jeudi 13 février 2025

---

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 05 FEVRIER 2025**

---

**URBANISME**

Retrait de la délibération n°13 du 5 juillet 2023 – Cession des parcelles AH 126, 127 et 128 – Ecole maternelle du Centre

Le Conseil Municipal a, par une délibération n°13 en date du 5 juillet 2023, acté la cession des parcelles AH 126, 127 et 128 au bailleur SIA Habitat pour un montant de 400 000 euros.

Cependant, au regard du retard pris sur le chantier de construction de la nouvelle école maternelle le montant de cette vente doit être revu et délibéré une nouvelle fois par les membres du Conseil municipal. En effet, le bailleur SIA Habitat ne peut commencer son chantier de construction de logements tant que le chantier de l'école maternelle n'est pas terminée et que les enfants puissent quitter l'actuelle école maternelle.

Ainsi, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir acter le retrait de la délibération n°13 du 5 juillet concernant la cession des parcelles AH 126, 127 et 128 et de délibérer sur un nouveau montant.

**Vu**, l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu**, la délibération n°13 du 5 juillet 2023 concernant la cession des parcelles de l'école maternelle du Centre ;

**Vu**, l'avis favorable à l'unanimité des membres de la commission « Administration Générale » du 04 février 2025 ;

**Considérant** le retard du chantier de la nouvelle école maternelle de la commune et donc la nécessité de revoir le montant de la vente de l'école maternelle du Centre ;

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

- **DE RETIRER** la délibération n°13 du 5 juillet 2023 concernant la vente des parcelles AH 126, 127 et 128,

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Matthieu CORBILLON

